

Février – Mars 2016

N° 163

Inscriptions scolaires – Rentrée 2016

Les inscriptions scolaires pour la prochaine année scolaire auront lieu **jusqu'au 15 février 2016** auprès du secrétariat de Mairie.

- Pour les enfants nés en 2013, un dossier sera envoyé à chaque famille recensée en Mairie
 - Pour les enfants entrant en CP, les dossiers seront remis directement par l'école maternelle.
 - Pour les enfants « nouveaux », retirer un dossier en mairie.
 - Pour les enfants n'habitant pas Chérisy, des dérogations sont possibles.
- Renseignements en Mairie au 02 37 43 70 30.

Animations communales

Atelier floral – 1^{er} rendez-vous de l'année le **samedi 6 Février** de 10h à 12h à la salle communale – Thème : « la Saint Valentin ».

Troc Plantes – Pensez à vos boutures, plants, astuces pour le **21 mai**, prochaine matinée « Troc plantes »

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à Laurence CHOTARD : 06 18 61 67 24 ou 02 37 62 05 42.

Les balades cherisiennes

Prochaine balade : **dimanche 7 Février** (via Raville) – RDV à 9h30 Place de la Mairie.

Dimanche 6 Mars – Chérisy via Ste Gemme

Dimanche 20 Mars : dans le cadre de la Marche du Souffle (au profit de la lutte contre la mucoviscidose – Inscription obligatoire - Prévoir 10 € par personne) Rendez-vous Place de l'Eglise à 9h.

Pour tous renseignements M. MOREAU PAGANELLI 06 16 72 26 22

Travaux

☞ **Aménagement aire de jeux dans le parc de la mairie** – Enfin ! il aura fallu attendre 3 mois (!) pour que des pièces non conformes sur un des jeux puissent être remplacées par le fabricant. Après intervention de l'entreprise et validation par le bureau de contrôle APAVE, les jeux sont devenus conformes. Ils seront utilisables pour les vacances de février. Le règlement d'utilisation du parc est en cours d'étude pour fixer les jours et horaires d'ouverture.

☞ **Place de l'Eglise** – Les garde-corps du belvédère et le barreaudage du jardin de la Poste ont été posés. Les plantations (arbres place centrale – jardin de curé derrière l'église et les massifs) sont en cours d'aménagement. Le mobilier urbain et la signalisation verticale (panneaux) seront installés fin février. La signalisation horizontale (marquage au sol) sera réalisée après la période hivernale. Il restera à finaliser certains éléments d'éclairage public.

☞ **Rue des Fleurs** - L'enfouissement des réseaux HT, BTA, éclairage public et France Télécom est en cours de réalisation par la SICAE ELY, le SIEPRO et la commune dans la rue des Fleurs – rue de Germainville et partie rue du Pressoir et rue Victor Hugo. Il sera proposé une réfection complète de la chaussée et des trottoirs de la rue des Fleurs.

FEVRIER - MARS 2016

Samedi 6 Février

Atelier floral à la salle communale à partir de 10 heures

Dimanche 7 Février

Balade cherisienne – RDV à 9h30 devant la Mairie

Jeudi 11 Février

Assemblée Générale du Comité des Fêtes à 20h30 salle communale

Jusqu'au 15 Février

Inscriptions scolaires en Mairie

Dimanche 21 Février

Foire à tout intérieure du Football Club à l'Espace Hugo

Samedi 27 Février

Repas de l'Amitié de l'Association St Pierre à l'Espace Hugo

Dimanche 6 Mars

Repas annuel pour les personnes de 65 ans et plus à l'Espace Hugo

Samedi 12 Mars et

Dimanche 13 Mars

Brocante aux Livres de l'Association St Pierre au Foyer St Pierre

Vendredi 18 Mars

Soirée « Bol de Riz » de l'Association St Pierre au Foyer St Pierre

Samedi 19 Mars

Carnaval de la Cour de Récré à partir de 14h30

Dimanche 20 Mars

Marche du Souffle organisée par le Club 41 Français au profit de l'Association « Vaincre la mucoviscidose » – Départ Place de l'Eglise à partir de 9 heures

Du côté des associations...

Association Saint Pierre

Repas de l'Amitié organisé par l'Association St pierre de Chérisy- Montreuil- Mézières le **samedi 27 février** à 19h30 Espace Hugo. Repas placé sous le signe des années YéYé et fêtant les 50 ans de l'association.

La Cour de Récré

La Cour de Récré organise son Carnaval le **Samedi 19 Mars** prochain à partir de 14h30 (départ du défilé à 15h00).

Le thème retenu cette année : « **Les Dessins Animés** ».

Nous vous invitons, enfants, adultes, à nous rejoindre pour défiler et accompagner le Bonhomme Carnaval.

L'après-midi se terminera par un goûter. Venez nombreux !!!

Réservez votre soirée du **Samedi 30 avril** pour venir tenter votre chance lors de notre LOTO...

Football Club

N'oubliez pas la Foire à tout intérieure du Football Club qui aura lieu le **Dimanche 21 Février 2016** à l'Espace Hugo.

Réservations au 06 80 25 84 18 – 06 61 49 08 86.

On nous prie de communiquer...

Le service des Impôts rappelle à toutes les personnes ayant réalisé des travaux (suite à permis de construire ou autorisation de travaux) qu'elles sont dans l'obligation, de déposer, dans le délai de 90 jours après la date d'achèvement des travaux, une déclaration H1, H2 ou IL au Centre des Finances Publiques de Dreux. Cette déclaration obligatoire est téléchargeable sur le site « impots.gouv.fr » dans la rubrique « recherches de formulaires ». A ne pas confondre avec la « déclaration d'achèvement des travaux » qui doit être remise en Mairie attestant la fin des travaux.

Conseils de la Gendarmerie contre les cambriolages : face à une recrudescence des cambriolages généralisés dans les communes rurales, restez vigilants et n'hésitez pas à contacter la Mairie 02 37 43 70 30 et la Gendarmerie en composant le 17 si vous constatez un fait anormal !

Méfiez-vous des faux gendarmes, policiers, plombiers, postiers etc... Refusez toujours l'accès de votre domicile aux inconnus utilisant de faux prétextes pour entrer chez vous (demander à boire, aller aux toilettes, etc...).

Exigez de voir la carte professionnelle, en cas de doute ne laissez entrer personne, composez le 17.

Démarchage par téléphone :

Ne fournissez jamais d'informations par téléphone sur votre situation familiale ou financière. Ne dites jamais à des inconnus que vos voisins sont absents.

Toutefois, répondez toujours au téléphone pour montrer que l'habitation est bien occupée.

Sur votre boîte à lettres ou votre porte, ne précisez que votre nom sans faire mention du prénom ni « Veuf, veuve, Madame ou Mademoiselle »

Démarchage à domicile :

- le démarcheur doit toujours vous remettre un contrat écrit précisant le nom et l'adresse de la société. Tous les exemplaires doivent être datés et signés par le client.

- vous disposez de 14 jours pour vous rétracter. Vous ne devez jamais accepter la réalisation des prestations, ni rien payer tant que ce délai de 14 jours n'est pas écoulé.

N° de téléphone utiles :

Police secours : 17 – N° urgence portable : 112 – Pompiers : 18 – SAMU : 15 –

Carte de crédit perdue ou volée : 0892 705 705 – Opposition chéquier : 0892 683 208

Info escroqueries : 0811 020 217

La commune tient à remercier particulièrement notre jeune retraité habitant de Chérisy, qui distribue bénévolement cette Lettre Municipale ainsi que le bulletin et divers autres documents à la demande des associations.